

DELIBERATIONS DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit du mois de juin à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE LE PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean ACHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 JUIN 2020

PRESENTS : Jean ACHARD, Josselyne GILLIER, Patrick DEMMELBAUER, Michèle ABERLENC, Jean-Luc DEVOUCOUX, Christiane RIGAUD, Philippe LECHEVALIER, Anne JULLIEN, Pascal BERGER, Audrey CARVALHO, Christian ABERLENC, Aurélie MARTORELL, Emilie CHEVALLIER, Sébastien CHAMP, Joseph FAURE, Annick CHAUMIER, Daniel DEMIZIEUX, Patricia PIOTEYRY
 ABSENT : Gilbert DUFRANE : pouvoir donné à Michèle ABERLENC

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION : Christiane RIGAUD

APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION DU 25 MAI 2020

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

1 – VOTE DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES 2020 FONCIER BATI ET NON BATI

Le Maire expose que suite à la réforme de la taxe d'habitation, il convient de fixer pour 2020 le taux des deux taxes directes locales, soit foncier bâti et foncier non bâti.

Il rappelle les taux fixés pour 2019 16.68% (Foncier Bâti) et 30.42% (Foncier non bâti) et propose de ne pas opérer d'augmentation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de ne pas augmenter les taux des 2 taxes directes locales pour 2020, soit :

TAXES	ANNEE 2020
FONCIER BATI	16.68%
FONCIER NON BATI	30.42%

2 – INDEMNITES MAIRE + ADJOINTS + CONSEILLERS DELEGUES

Le Maire explique que suivant l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le taux de l'indemnité du Maire et des Adjointes varie en fonction de la population de la Commune.

Pour SAINT ANDRE LE PUY, population comprise entre 1000 et 3499 habitants, le taux maximal en % de l'indice 1027 de la Fonction Publique Territoriale est de :

51.60% pour le Maire

19.80% pour les Adjointes

Pour indication l'indice 1027 s'élève, depuis le 1^{er} Janvier 2019 à 3 889.40€ mensuel soit 2006.93€ pour le Maire et 770.10€ pour les Adjointes.

Le Maire bénéficie de droit de l'indemnité maximale mais il peut demander une indemnité inférieure. C'est ainsi que le Maire demande à ce que son indemnité soit fixée à 43.50% ce qui permettra de verser des indemnités à des Conseillers délégués.

Il explique qu'il a décidé d'accorder une délégation de fonction à deux conseillers municipaux Gilbert DUFRANE (Animation-Évènementiel) et Philippe LECHEVALIER (gestion eaux pluviales), et souhaite que ces derniers bénéficient d'une indemnité de fonction. Cette indemnité doit être comprise dans l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et adjoints en exercice.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de fixer les taux comme suit à partir du 25 mai 2020, date de l'élection du Maire et des Adjoints

Maire 43.50% de l'indice 1027
 Adjoints 19.80% de l'indice 1027
 Conseillers délégués : 4.05% de l'indice 1027

3 – COMMISSIONS COMMUNALES MISE EN PLACE

Jean ACHARD, Maire, rappelle au Conseil Municipal que le Maire est Président de droit des différentes commissions communales.

Les représentants de la liste minoritaire d'opposition font part de leur désaccord et déplorent l'absence de commissions école, finances et personnel. En protestation ils déclarent qu'ils ne participeront pas à toutes les commissions.

Au vu des candidatures proposées et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la constitution des commissions comme suit :

TRAVAUX URBANISME SPORT BATIMENTS GESTION DES LOCAUX ORGANISMES DE CONTROLE ASSOCIATIONS	Patrick DEMMELBAUER Christiane RIGAUD Sébastien CHAMP Joseph FAURE
VOIRIE MATÉRIEL EAUX PLUVIALES	Pascal BERGER Christian ABERLENC Philippe LECHEVALIER (Conseiller délégué eaux pluviales) Sébastien CHAMP Daniel DEMIZIEUX
COMMUNICATION CULTURE SITE INTERNET ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS RELATION AVEC LA POPULATION BULLETIN MUNICIPAL PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Michèle ABERLENC Aurélie MARTORELL Gilbert DUFRANE (Conseiller délégué animation et évènementiel)
JEUNESSE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS PATRIMOINE COMMERCE ENVIRONNEMENT	Jean-Luc DEVOUCOUX Aurélie MARTORELL Audrey CARVALHO Anne JULLIEN Emilie CHEVALLIER Christiane RIGAUD

En gras sont notés les noms des vice-présidents

4 – SIEL DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, il y a lieu de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant chargé de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire. Il rappelle l'importance des actions que le SIEL peut mener pour les communes adhérentes, ainsi que le rôle qu'ont à jouer les délégués communaux au sein du SIEL :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 15 voix « pour » et 4 voix « contre » désigne :

Patrick DEMMELBAUER	Délégué titulaire
Jean ACHARD	Délégué suppléant

La présente délibération sera transmise au SIEL accompagnée des renseignements complémentaires figurant sur la fiche de liaison proposée par le SIEL

5 - «SYNDICAT DE LA MAYARME » – DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, il y a lieu de désigner les trois délégués chargés de représenter la commune au sein du Syndicat de la Mayarme.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 15 voix « pour » et 4 voix « contre », désigne :

Patrick DEMMELBAUER
Pascal BERGER
Philippe LECHEVALIER

6 - «SIVAP» – DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, il y a lieu de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants chargés de représenter la commune au sein du SIVAP

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 15 voix « pour » et 4 voix «contre », désigne :

Pour la compétence eau

Titulaires	Suppléants
Jean ACHARD	Patrick DEMMELBAUER
Pascal BERGER	Philippe LECHEVALIER

Pour la compétence assainissement

Titulaire	Suppléant
Christian ABERLENC	Jean-Luc DEVOUCOUX

INFORMATIONS DIVERSES

CCAS : Constitution dans les 2 mois suivant installation Conseil Municipal.

Sont candidates pour infos : Josselyne GILLIER, Emilie LECHEVALIER.

CCID Commission communale des Impôts directs :

Sont candidats : Patrick DEMMELBAUER, Michèle ABERLENC, Annick CHAUMIER, Christiane RIGAUD.

Contrôle des listes électorales : sont candidates Josselyne GILLIER, Annick CHAUMIER.

Commission d'appel d'offres : sera créée qu'en cas de besoin ; marché de travaux supérieur à 5 350 000€

URBANISME :

Installation des abribus du carrefour vers l'Eglise les 8 et 9 juin 2020 financés par la Région AURA. Participation de la Commune à hauteur de 1 500€ pour la réalisation de deux dalles.

ECOLE : rentrée du 02 juin 2020 : 93 élèves sur 180 sont accueillis et environ 50 enfants déjeunent à la cantine.

COMMUNICATION CONSEILLERS : petit rappel pratique : chaque conseiller municipal dispose d'un casier en Mairie où des documents peuvent être distribués.

CONSEIL ADJOINTS : Un compte rendu sera diffusé après chaque conseil d'adjoints.

Affichage du 11 JUIN 2020

Jean ACHARD
Maire,